Commission Départementale Prévention Médiation Education

Réunion du 14 Mars 2024

Présidence : M. Abdelhafid HORMI

Présents : **MM. Christian BAUDUIN, Jean Claude ORTUNO, Michel ESCHYLLE (CDA).**

Excusé : M. Mehdi MEZOUANI.

***

La Commission a pris la décision d'inviter systématiquement le Référent Sécurité de chaque club lors de toute nouvelle audition.

En cas d'absence de celui-ci, la Commission pourra prendre des décisions contraignantes envers le club fautif.

***

U16 D3 A Match 27376665 As La Courneuve 2/Paris International du 24/3/24

La Commission,

Suite aux incidents du match « aller » a souhaité inviter les deux clubs pour la rencontre du match « retour »,

Après audition de M. Nabil TABIBOU Dirigeant de l'As La Courneuve,

Après audition de M. Ayman EL AMRI Dirigeant de Paris International,

Après échanges cordiaux et positifs entre les deux clubs et la Commission,

Décide de nommer un Arbitre à partager entre les deux clubs.

La présente décision, est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel

***